



AVIS

du 30 avril 2026

Le Conseil national de l'habitat s'est réuni le jeudi 30 avril 2026, en application de l'article R. 361-2 du code de la construction et de l'habitation, et a valablement délibéré sur le texte suivant :

Projet de loi créant l'allocation de solidarité unifiée et garantissant un gain au travail (articles 1^{er}, 3, 4 et 8)

Sur ce texte ont été exprimées :

POUR :	2 voix
CONTRE :	31 voix
ABSTENTION :	12 voix

En complément de l'avis émis ce jour, la présidente du CNH précise que ce vote confirme le vœu émis par le CNH le 07/04/2026, demandant a minima un report du texte, au regard à la fois du manque de concertation et d'informations sur son impact pour les ménages modestes, dans un contexte économique et social dégradé.

La présidente
du Conseil national de l'habitat

Annaïg Le Meur
Députée du Finistère